SNUipp-FSU

# Unitaire 33

F.S.U.

Bulletin de la section de la Gironde du SNUipp-FSU

# STAGE SYNDICAL ACADEMIQUE SEGPA-EREA

## À transmettre à tous les PE spécialisés

Des milliers de jeunes sont les victimes directes de l'aggravation de la crise, du chômage, de la dégradation générale des conditions de vie. Les problèmes de logement, de santé, ont des répercussions importantes sur leur scolarité. Les derniers rapports de l'INSEE et de l'observatoire des inégalités le montrent.

C'est pourquoi la nécessité d'une véritable réforme du système éducatif qui permette à tous les jeunes une scolarité complète, sans éviction précoce, et une formation professionnelle réussie est cruciale. Le maintien et le développement des dispositifs et structures de l'ASH sont donc un enjeu important pour les années à venir.

Les SEGPA ont été fragilisées ces dernières années par les restrictions de moyens et les réorganisations qui les ont accompagnées. SEGPA, EREA, classes-relais ne peuvent fonctionner à l'économie.

L'enseignement en SEGPA-EREA se heurte à des réalités très différentes selon les secteurs géographiques ou d'un département à l'autre. Les équipes enseignantes n'ont que peu voire pas de cadres d'échanges, de confrontation, de concertation, et se sentent souvent isolées face aux problèmes et difficultés rencontrés.

Discuter de ces difficultés et des évolutions auxquelles nous sommes confrontés en SEGPA et EREA et élaborer ensemble des propositions pour la qualité de l'enseignement dans ces structures, est un des objectifs du stage académique que nous proposons le 28 mai : nous y discuterons effectifs, recrutement, formation professionnelle et orientation des élèves, CFG, carte scolaire, statut et formation des enseignants, conséquences de la loi de 2005 sur le handicap, pilotage des structures SEGPA-EREA. Nous porterons plus particulièrement notre attention sur les questions d'orientation.

**Il est important de nous y retrouver le plus nombreux possible pour construire ensemble des analyses et propositions pour le maintien et le développement des SEGPA-EREA, qu'il sera nécessaire de défendre en ces temps de « Refondation de l'école ».**

**Usez de votre droit syndical. Inscrivez-vous nombreux !**

## Stage académique SEGPA-EREA
## Mardi 28 mai 2013
**Lycée des Iris - Lormont (près de Bordeaux)**

## Sommaire

P.1
Édito

P.2 et 3
Réflexions et actualité des EGPA

P.4
Programme
Modalités d'inscription

Déposé le 12 avril 2013

Dispensé de timbrag

Bordeaux Mériadeck CDIS

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Siège: 44 cours Aristide Briand 33000 Bordeaux Tél: 05 56 31 26 63
Fax : 05 56 31 23 19 snu33@snuipp.fr http://33.snuipp.fr

Directeur de la publication: Mathieu Noblia Numéro CPPAP: 0415S07262 ISSN 1165-7979 Imprimé par nos soins Prix du numéro: 0,75 euros Numéro 117 bis - avril 2013

# Stage académique

## Des évolutions de publics qui demandent des réponses nouvelles

Ces dernières années nous constatons une évolution rapide du profil de nombreux élèves accueillis au sein des EGPA (enseignements généraux et professionnels adaptés), que ce soit en SEGPA ou en EREA.

En effet, la mise en œuvre de la loi 2005-102 du 11 février 2005 "*pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*" en affirmant le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile, entraine une augmentation importante et rapide du nombre d'élèves en situation de handicap orientés vers les EGPA.

Cela constitue pour ces jeunes une avancée considérable. En effet le droit à une scolarité ambitieuse leur ouvre des perspectives en terme d'acquisition de connaissances et de compétences, mais aussi d'orientation en vue d'une qualification professionnelle gage à terme d'une future insertion sociale.

Au niveau de notre académie, le pourcentage d'élèves en situation de handicap accueillis en Segpa en 2011 se situait légèrement sous la barre des 20%. Pour 2012 il semble que dans de nombreuses structures relevant des EGPA, le pourcentage soit passé largement au-dessus des 30 %. Se posent dès lors de nombreuses questions parmi lesquelles :

- Quelles réponses offrir à des besoins éducatifs particuliers dépassant bien souvent la seule prise en compte au plan pédagogique de *la difficulté scolaire grave et durable* ?

- Quelles conséquences tirer en termes de formation CAPASH et de besoins en formation continue ?

- Comment répondre au mieux sur le plan pédagogique à des élèves dont un nombre croissant ne maîtrise pas en totalité le palier 1 du socle mais pour qui doit continuer d'être visée la maîtrise du palier 2 en fin de 3ème ?

- Comment préparer au mieux l'orientation vers les établissements de formation qualifiante d'élèves dont un nombre croissant est en risque de ne pas maîtriser le palier 2 du socle à l'issue de la 3ème ?

- Au sein des EREA comment prendre en compte cette évolution du public dans le cadre d'une formation qualifiante en deux ans ?

## Quelle orientation pour les

Une enquête du MEN pu 2006 (disponible Eduscol) établiss des lieux du "D élèves scolar troisième de d'EREA en 2004- La comparaison résultats des enquêtes précédentes m progression sensible des sortants de accédant à une formation professionnelle q niveau V en lycée professionnel et en CFA de pair avec la disparition quasi-complè national (sauf dans certains départements) qualifiantes.

**En 2013, où en sommes-nous?**
A quelles difficultés les EGPA sont-ils confro l'orientation ?
Quelles évolutions se perçoivent suite à la m du travail par champs professionnels ?
Comment prendre en compte au mieux l'é public des EGPA dans le cadre de l'orientatio formation qualifiante ?
Quelles données avons-nous aujourd'hu l'insertion professionnelle des jeunes issus d

## Le statut d'adjoint-e de chargé-e de SEGP

L'articulation de la SEGPA au collège question de son responsable qu'est directrice adjoint-e de la SEGPA.

Si le principal du collège est le directeu SEGPA, le directeur adjoint à qui on demand niveau pour assurer cette fonction (diplôm diriger un établissement spécialisé sous stat collège qu'un statut similaire à un coordonnateur pédagogique de l'équipe de s

Il anime ainsi un service du collège avec compte de ce service au Conseil d'Administra la possibilité d'être de droit membre Permanente ni, par conséquent, du Conseil partie de l'équipe de direction, il n'a pas le s direction, tout en assumant parfois les présence au collège, obligations de service…

# e SEGPA-EREA 2013

## élèves des EGPA ?

e nationale
bliée en juin
sur le site
sait un état
Devenir des
risés en
SEGPA et
2005".
avec les
ontrait une
3ème EGPA
ualifiante de
, ceci allant
ète au plan
des SEGPA

ntés quant à

ise en place

évolution du
on puis de la

ui quant à
es EGPA ?

## direction
## PA

ne saurait oublier la
le directeur ou la

ur institutionnel de la
de un diplôme de haut
ne qui lui permet de
tut privé), n'a dans le
directeur d'école,
es collègues PE.

l'obligation de rendre
ation du collège, sans
de la Commission
de Discipline. S'il fait
tatut de personnel de
charges (astreintes,
.).

**Mercredi**
**28 mai**
**(9h00-16h30)**
**Lormont**
**Lycée des Iris**
**(inscription avant le 27 avril)**

### Et si on reparlait du statut des PE des SEGPA ?

Si la « Refondation de l'Ecole » a porté principalement jusqu'à maintenant sur l'école primaire, qu'en est-il des structures largement « primarisées » - employant des enseignants du 1e degré, s'inspirant largement de la culture pédagogique de l'école primaire - que sont les SEGPA en collège ?
Si la question de l'utilité sociale, de la fonction et du statut des EGPA est soulevée, cette interrogation ne pourrait être séparée de celle du statut de leurs personnels, notamment des PE y exerçant.

### Et si on reparlait des 18 heures pour les PE ?

Les PE sont les seuls enseignants travaillant dans le secondaire qui ont une obligation de présence devant les élèves de 21 h depuis la rentrée 2002. Pourquoi pas 18 h comme les certifiés ? De quelle différence se nourrit cet état de fait ?

**D'une différence de niveau de recrutement ?** Question obsolète depuis la création de feus les IUFM.

**Au nom d'une intervention moins « pointue » auprès des élèves car moins disciplinaire que nos collègues PLC ?** Comme si exercer auprès d'un public en difficulté scolaire ne nécessitait pas, autant qu'ailleurs, la maîtrise des contenus disciplinaires afin de repérer les « nœuds conceptuels » à aborder avec les élèves, la connaissance fine de la construction des situations d'enseignement et d'apprentissage ainsi que la conduite délicate des contextes de classe !

**D'une différence de formation ?** Qui pourrait reprocher aux PE d'avoir une culture pédagogique d'abord tournée vers l'enfant, complétée par une spécialisation sur la problématique de l'adolescence et la difficulté scolaire afférente à ce public ?

**Alors, au nom de quoi ?** Au nom de la conservation d'une conception d'une l'école encore largement élitiste, conçue comme un temple du savoir, où la transmission de ce savoir est souvent encore pensée comme une imprégnation spontanée voire miraculeuse de la culture savante, par une exposition le plus souvent frontale, explicative ; tout cela reléguant parfois les pédagogues du 1e degré, accompagnateurs, passeurs patients, ni croyants ni pratiquants de ces églises du savoir révélé, à la même marginalité que leurs élèves à l'intérieur même de leurs établissements.

Et que dire du décret paru au journal officiel du 1/09/2007 qui spécifie que *« le maximum de service d'un membre enseignant des classes élémentaires qui donne tout son enseignement dans une classe de 2e degré est celui fixé pour les professeurs non agrégés aux articles 1 et 4 du présent décret »*, article 1 qui, indique *« non agrégés : 18h »* ?

# PROGRAMME

**Matin : 9 h 00 - 12 h 30**

**Introduction générale : loi d'orientation et actualité des SEGPA** - **Isabelle Sargeni-Chétaud** (*SNUipp-FSU national*)

**Ateliers** (thèmes définis à partir des remontées des questions et problématiques posées par les collègues intervenant en EGPA) **et synthèse**

**Après-midi : 13 h 30 - 16 h 30**

**Plénière autour des questions d'orientation** introduit par **André Lefur**
(*ex-directeur de SEGPA en région parisienne*)
Autres invités : **Yves Borde**, copsy intervenant en EGPA

**Synthèse** et élaboration de propositions revendicatives.

**Lormont**
**(près de Bordeaux)**
**Lycée des Iris**
**13 Rue Saint-Cricq**
**05 57 80 10 60**
**TRAM A**
**Arrêt « La Buttinière »**

# MODALITES D'INSCRIPTION AU STAGE

**1– Envoyer un courrier de demande de congé pour stage 1 MOIS AVANT le début du stage.**
**(avant le 27 avril)**

**Modèle de courrier de demande de congé pour stage (à recopier à la main et à transmettre au DASEN (anciennement IA) sous couvert de l'IEN)**

NOM, Prénom ; Grade et fonction ; Ecole — Date

À monsieur le Directeur Académique,
sous couvert de Madame ou Monsieur l'IEN de .....
Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.O1.1984 (article 34 alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution de congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale le ……..

Ce stage se déroulera à Bordeaux, il est organisé par la FSU Gironde sous l'égide du centre de formation de la FSU, organisme agrée figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit à congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 5.02.93).

**2– Envoyer le bon d'inscription au stage à :**
**SNUipp-FSU de Gironde, 44 cours Aristide Briand 33 000 Bordeaux**

**Bon d'inscription au stage SEGPA-EREA :** Nom :……Prénom:……

Adresse électronique :……

SEGPA ou établissement :……

**IMPORTANT : Questions que vous souhaitez aborder lors du stage, qui nous permettront d'organiser les ateliers du matin**

……

……

……